

INSEE
ÉTUDES

PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

territoire

www.insee.fr

- Régions
- Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Les publications

Nouveau zonage en bassins de vie 2012

78 bassins de vie structurent le territoire régional

« Territoire de la vie quotidienne », le bassin de vie se définit comme la plus petite zone dans laquelle les habitants peuvent bénéficier des équipements et services usuels. En 2012, 78 bassins de vie dessinent une nouvelle carte de la région. Souvent vastes dans l'urbain tout comme dans le rural éloigné, ces bassins sont parfois très petits dans l'espace périurbain, généralement bien pourvu en équipements courants. L'accès à cette gamme d'équipements dits intermédiaires fait ressortir des inégalités, au détriment des bassins ruraux à l'écart des grandes voies de communication. Ces différences sont encore plus aiguës pour les équipements dits supérieurs qu'on ne trouve généralement que dans les grandes agglomérations. Particulièrement enclavés et vastes, certains bassins ruraux ne disposent que de 4 des 35 équipements supérieurs, rendant l'accès à cette gamme de services particulièrement long. La question de l'accès aux équipements supérieurs constitue donc un enjeu important pour ces territoires souvent en renouveau démographique.

La vie quotidienne en Provence-Alpes-Côte d'Azur est structurée par 78 bassins de vie, dans lesquels les habitants peuvent bénéficier des commerces et services les plus usuels. Chaque bassin de vie est construit autour d'un pôle de services qui dispose au moins de la moitié des équipements de la gamme intermédiaire comme par exemple les supermarchés, les collèges et les postes de police ou de gendarmerie (cf. encadré Méthode). Selon les critères désormais utilisés par la Commission européenne pour caractériser espaces urbain et rural, une nouvelle approche des territoires se dessine : six bassins de Paca sur dix sont ainsi définis comme ruraux contre trois quarts au niveau national. Ils concentrent la moitié des communes et des superficies régionales pour seulement 10 % de sa population contre 30 % au niveau national.

L'examen des conditions de vie à travers ce maillage s'avère particulièrement instructif dans les territoires ruraux, périurbains ou même urbains organisés autour d'un pôle petit ou moyen (Apt, Briançon). Pour les bassins de vie des grands pôles urbains, une analyse plus fine est nécessaire. Elle n'est pas développée ici.

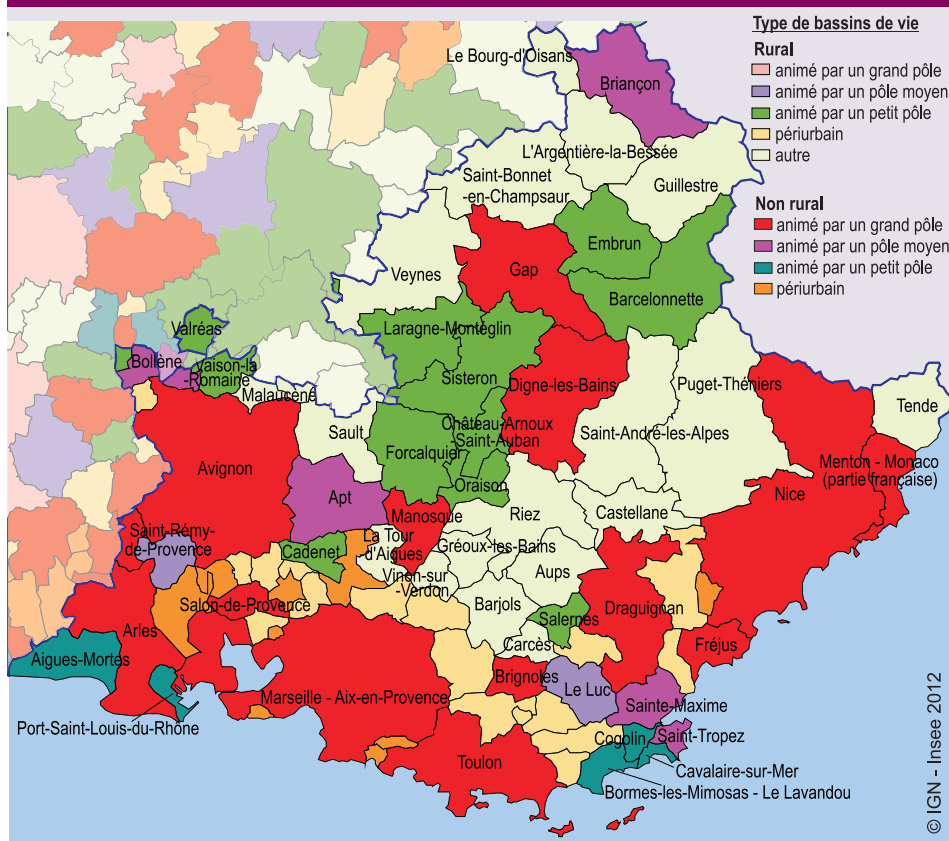
De 3 000 habitants à Castellane à 1,6 million à Marseille – Aix-en-Provence

Les 13 bassins de vie fortement urbains couvrent 38 % du territoire régional et concentrent 85 % de sa population. Ils se situent dans le couloir rhodanien, le long du littoral et dans l'arrière-pays autour de Gap, Manosque et Digne-les-Bains. On y trouve le bassin le plus étendu (Nice, 2 440 km²) ainsi que le plus peuplé (Marseille – Aix-en-Provence, 1,6 million d'habitants). Leur fonctionnement n'est pas développé ici car ces territoires très bien équipés répondent à des logiques spécifiques de l'espace urbain dense.

Le reste de la région se répartit en 18 bassins de vie non ruraux (périurbains ou animés par des petits ou moyens pôles) et 47 bassins ruraux. Certains de ces bassins sont extrêmement réduits géographiquement (moins de 100 km²) et ne comportent qu'une ou deux communes. Ce sont généralement des communes périurbaines, qui se suffisent à elles-mêmes en termes d'équipements les plus courants (Cassis, Lambesc, Roquebrune-sur-Argens...). Le plus petit bassin de vie de la région, mono communal, est celui de La Fare-les-Oliviers (14 km²).

À l'inverse, dans les zones plus enclavées, les distances à parcourir sont beaucoup plus importantes pour accomplir les

La vie quotidienne des habitants de la région se décline en 78 bassins de vie



Source : Insee, Recensement de la population 2009, Base Permanente des équipements 2010

actes de la vie courante. Les bassins de vie de Veynes dans les Hautes-Alpes et de Puget-Théniers dans les Alpes-Maritimes couvrent ainsi plus de 1 000 km² et regroupent une quarantaine de communes. Avec 10 000 à 15 000 habitants, les grands bassins ruraux ne sont malgré tout pas beaucoup plus peuplés que les petits bassins périurbains cités précédemment. Mais la concentration de population est très hétérogène : de 5,5 habitants au km² à Saint-André-les-Alpes à 621 habitants dans le bassin de vie de Sausset-les-Pins -

Carry-le-Rouet. Le bassin le moins peuplé de la région, Castellane, compte 3 000 habitants.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le bassin de vie rural type s'étend sur 360 km² et accueille 11 000 habitants. Les bassins de vie non ruraux hors grands pôles sont peuplés de 14 000 personnes, vivant sur 160 km² en moyenne. En France métropolitaine, ces deux types de bassins sont plus densément peuplés : ils abritent moitié plus de résidents pour des superficies équivalentes.

Une commune sur deux appartient à un bassin de vie rural... mais seulement un habitant sur dix

Type de bassin de vie	Nombre de bassins	Nombre de communes	Population en 2009	Surface (km ²)	Densité (Nb d'hab. / km ²)	Nombre d'équipements de la gamme intermédiaire (sur 31)	Temps d'accès médian aux équipements intermédiaires (aller-retour en mn)
Rural	47	512	508 352	16 845	30	24,2	11,1
animé par un pôle moyen	2	12	40 001	462	87	30,0	3,0
animé par un petit pôle	11	187	150 961	4 874	31	29,4	8,9
périurbain	17	55	190 096	2 177	87	21,9	7,7
autre	17	258	127 294	9 333	14	22,4	21,4
Non rural	31	504	4 424 779	15 006	295	28,4	1,9
animé par un grand pôle	13	427	4 167 623	12 216	341	30,9	1,7
animé par un pôle moyen	5	47	103 153	1 705	60	29,4	4,7
animé par un petit pôle	4	8	44 646	319	140	26,3	8,7
périurbain	9	22	109 357	766	143	25,1	3,9
Ensemble	78	1 016	4 933 131	31 852	155	25,8	2,8

Notes : le nombre total de communes et la population d'ensemble sont supérieurs aux chiffres régionaux car certains bassins débordent sur les régions frontalières. Lorsqu'une commune dispose d'un équipement, le temps d'accès à cet équipement est par convention de 0 car le distancier utilisé ne permet pas de calculer des distances infra-communales.
Lecture : dans les bassins de vie ruraux animés par un pôle moyen, on trouve en moyenne 30 des 31 équipements intermédiaires. La moitié de la population de ces bassins met moins de 3 minutes (aller-retour) pour accéder à ce type d'équipement.
Sources : Insee, base permanente des équipements 2010, recensement de la population 2009 ; Inra, distancier Odomatrix.

Les commerces et services du quotidien à proximité de tous

Selon leur taille et leur caractère rural ou non, les bassins de vie offrent une accessibilité très variable aux différentes gammes d'équipements. Présence ou absence d'un équipement, concentration au pôle ou répartition homogène dans le bassin de vie, distance à l'équipement sont autant de facteurs qui influent sur l'accessibilité de la population à ces commerces et services.

Les 29 équipements de proximité (poste, boulangerie, école, médecin, pharmacie...) sont quasiment tous présents dans les bassins de vie de la région. Leur concentration dans les pôles est toutefois très variable. Dans les bassins de vie non ruraux, peu étendus, les équipements de proximité sont très majoritairement situés dans le pôle et donc très rapidement accessibles. Dans les bassins de vie ruraux, plus vastes, c'est leur distribution plus harmonieuse sur le territoire qui limite les temps d'accès. Les pôles de ces bassins ne concentrent en effet que la moitié des

équipements de proximité de leur territoire, le reste étant réparti dans les autres communes du bassin. Se rendre chez un fleuriste prendra néanmoins plus d'une demi-heure aller-retour pour la moitié des habitants des bassins de Saint-André-les-Alpes, Puget-Théniers ou l'Argentière-la-Bessée.

Équipements et services usuels facilement accessibles pour la grande majorité de la population...

L'accès aux autres gammes d'équipement est plus discriminante et varie sensiblement d'un bassin de vie à un autre. Les 31 équipements intermédiaires (gendarmerie, supermarché, collège, laboratoire, hébergement de personnes âgées...) sont présents dans quasiment tous les bassins de vie organisés autour d'un pôle moyen, qu'il soit rural (Saint-Rémy-de-Provence, Le Luc) ou non (Apt, Bollène, Briançon, Sainte-Maxime et Saint-Tropez). C'est également le cas pour les bassins de vie ruraux animés par de petits pôles (Barcelonnette, Sisteron, Vaison-la-Romaine, Salerne...). Leur dispersion sur le territoire, plus marquée en zone rurale, rend ces équipements intermédiaires très

accessibles (de 3 à 9 minutes aller-retour pour un habitant sur deux).

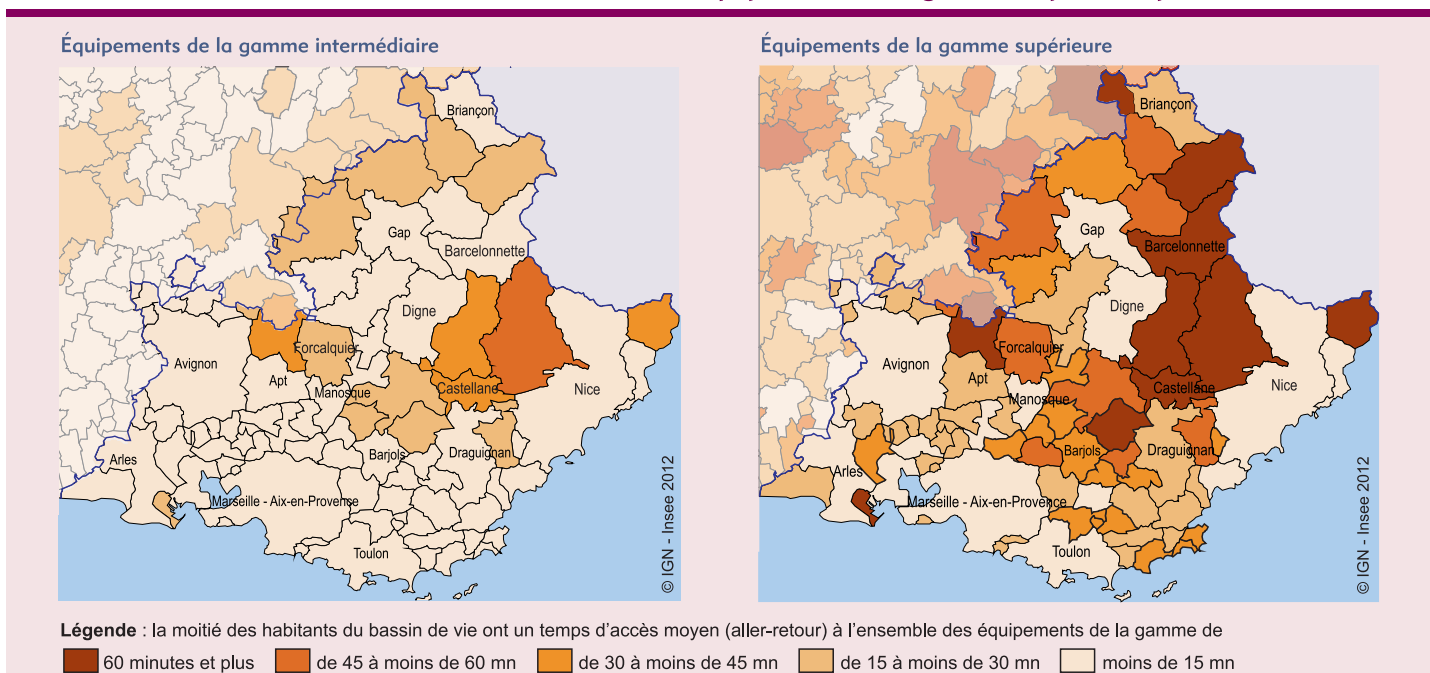
Dans la plupart des bassins non ruraux périurbains (Lambesc, Pertuis, Montauroux...) ou dans l'aire d'influence de petits pôles (Port-Saint-Louis-du-Rhône, Cavalaire-sur-Mer, Bormes-les-Mimosas-Le Lavandou, Cogolin), il manque certains équipements ou services de la gamme intermédiaire : trésorerie, piscine, soins à domicile pour personnes âgées, etc. Mais la faible taille de ces bassins et leur insertion au sein d'un maillage serré de villes moyennes rendent l'accès à ces équipements, même absents du bassin, tout aussi rapide.

... mais des temps d'accès plus longs pour les bassins ruraux à l'écart des axes de communication

Les deux derniers types de bassins ruraux, qu'ils soient périurbains (Sénas, Saint-Maximin, Piolenc, Fayence...) ou « autres » (Sault, Guillestre, Castellane, Tende...) affichent un déficit de 9 équipements intermédiaires en moyenne. Pompes funèbres, contrôle technique automobile, magasins spécialisés d'électroménager ou encore bijouteries sont

Si les équipements usuels sont très accessibles...

... l'accès aux équipements de la gamme supérieure partitionne le territoire



L'inégalité d'accès aux équipements supérieurs partitionne le territoire

souvent absents. Là aussi, la proximité de l'urbain gomme les difficultés pour les bassins périurbains ruraux, avec un temps d'accès médian aux équipements intermédiaires de 8 minutes aller-retour. En revanche, pour les « autres » bassins, l'absence de certains équipements couplée à l'éloignement des grandes villes engendrent des temps de trajet plus longs (au moins 21 minutes aller-retour pour la moitié de la population). Il faut ainsi plus d'une heure de route à un habitant sur deux de certains de ces bassins pour faire un aller-retour chez un opticien. On note toutefois que l'offre est davantage répartie sur le territoire de ces bassins, la moitié seulement des équipements intermédiaires étant située dans les pôles.

L'accessibilité de la population aux équipements dits « supérieurs » (lycée, établissement de santé, médecin spécialiste, Pôle emploi, hypermarché...) partitionne encore davantage le territoire régional. En effet, dans les bassins de vie urbains, ces équipements sont à proximité immédiate. Dans les bassins périurbains ou organisés autour d'un pôle moyen, ils sont accessibles en moins de 30 minutes aller-retour pour la moitié de la population. Enfin, dans les bassins animés par de petits pôles, il faut de 35 à 40 minutes pour s'y rendre et revenir. Le caractère rural ou non des bassins n'est pas discriminant ici. En revanche, il l'est pour le dernier type de bassin de vie, les « autres » ruraux qui ne représentent toute-

fois que 2,6 % de la population régionale. Particulièrement enclavés et vastes, ces territoires ne disposent en moyenne que de 4 des 35 équipements supérieurs. La moitié de leurs habitants mettent en moyenne plus d'une heure aller-retour pour bénéficier d'un équipement de cette gamme. Ce temps d'accès est parfois beaucoup plus long pour certains services : il n'est pas rare que lycée, agence de travail temporaire ou antenne de pôle emploi, hypermarché, maternité ou service d'urgence, se situent à plus de deux heures aller-retour pour les résidents de ces zones.

Marqué dans les domaines de la santé et de l'action sociale, ce déficit en structures peut conduire à une réflexion dans les années futures pour ces territoires. En effet, la population de ces bassins a fortement augmenté cette dernière décennie (1,8 % par an, soit plus du double de la croissance régionale). De plus, la part de personnes âgées y est parmi les plus importantes de la région. Il s'agit donc d'un enjeu majeur du développement de ces bassins de vie.

Philippe Paillet

Méthode

Bassins de vie 2012

Le bassin de vie constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. Il est animé par un pôle, commune ou unité urbaine, disposant d'un panier d'équipements intermédiaires. Deux étapes permettent de délimiter le périmètre des bassins de vie :

- **Identification des pôles.** Les communes ou les unités urbaines disposant d'au moins 16 équipements parmi 31 équipements intermédiaires sont qualifiées de pôles. Cette gamme d'équipement a été retenue car elle n'est pas présente sur tout le territoire et a donc un rôle plus structurant.
- **Délimitation du bassin de vie c'est-à-dire de la zone d'influence de ces pôles.** Elle se compose des communes non pôles les plus proches, la proximité se mesurant en temps de trajet, heure creuse par la route.

Ainsi, pour chaque commune et pour chaque équipement non présent sur la commune, on détermine la commune la plus proche proposant cet équipement. Cette base de flux et de pôles est ensuite traitée par une méthode (ANABEL) permettant d'agréger les communes et de dessiner le périmètre des bassins de vie. Dans cette base de flux, les équipements intermédiaires mais aussi les équipements de proximité sont pris en compte, afin de ne pas éclater un bassin de proximité sur plusieurs bassins de vie.

La base permanente des équipements 2010 a servi à l'élaboration des bassins de vie.

Mesure de la ruralité

La typologie urbaine-rurale est basée sur la classification désormais utilisée par la Commission européenne. À partir de carreaux de 200 m de côté, on forme des mailles urbaines qui remplissent deux conditions : une densité de population d'au moins 300 habitants par km² et un minimum de 5 000 habitants. Les autres mailles sont considérées comme rurales. Un bassin de vie rural est un bassin dont la population classée dans les mailles urbaines représente moins de 50 % de la population totale du bassin de vie.

Équipement

Un équipement est un lieu d'achat de produits ou de consommation de services. Les équipements répertoriés dans la base permanente gérée par l'Insee relèvent de 6 domaines (services aux particuliers, commerce, enseignement, santé-social, transports, sports, loisirs et culture) et sont regroupés en trois gammes, selon leur fréquence sur leur territoire et la proximité du service rendu.

- La **gamme de proximité** comporte 29 équipements : poste, banque-caisse d'épargne, fleuriste, épicerie-supérette, boulangerie, boucherie, école ou RPI, médecin omnipraticien, pharmacie, taxi...
- La **gamme intermédiaire** comporte 31 équipements : police-gendarmerie, supermarché, librairie, collège, laboratoire d'analyses médicales, ambulance, bassin de natation, opticien...
- La **gamme supérieure** qui comporte 35 équipements : Pôle emploi, hypermarché, lycée, urgences, maternité, médecins spécialistes, cinéma...

POUR EN SAVOIR PLUS

Le nouveau zonage en bassins de vie de 2012 : trois quarts des bassins de vie sont ruraux
[Insee Première n° 1425, décembre 2012](#)

Moyen-Var : un avenir à construire avec les grandes agglomérations voisines
[Analyse n° 14, décembre 2011](#)

Nouveau zonage en aires urbaines 2010 : Avignon s'étend fortement
[Analyse n° 12, octobre 2011](#)

Une région bien équipée mais des populations encore isolées
[Analyse n° 8, juin 2011](#)

Retrouvez l'intégralité de l'étude sur www.insee.fr

Institut National de la Statistique
et des Études Économiques
Provence-Alpes-Côte d'Azur
17 rue Menpenti
13387 Marseille Cedex 10
Tél : 04 91 17 57 57 Fax : 04 91 17 59 60

Directeur de la publication : **Renan Duthion**
Chef du service Études et Diffusion : **Olivier Biau**
Rédacteur en chef : **Claire Joutard**

© Insee 2012
Dépôt légal : décembre 2012
N° ISSN : 2114-8260
Réf : ANA122532